## Directeur

**Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) Lyon (France)**

### La candidature de personnes hautement qualifiées est sollicitée pour le poste de Directeur du CIRC. Le Directeur sera nommé en mai 2023 pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 2024. Le titulaire actuel du poste est éligible pour présenter sa candidature à un second mandat.

*Description du CIRC et de ses activités :*

### Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) fait partie de l’Organisation mondiale de la Santé. C'est l'une des principales agences de recherche sur le cancer : sa mission consiste à coordonner et à mener des recherches internationales sur les causes du cancer chez l’homme et sur les mécanismes de la cancérogenèse, à élaborer des stratégies scientifiques de prévention et de lutte contre le cancer ainsi que de promouvoir l'éducation et la formation du personnel pour la recherche sur le cancer. Les travaux du Centre sont reconnus comme la référence dans des domaines tels que l'enregistrement et la surveillance du cancer, l'identification des facteurs de risque de cancer, l'évaluation des stratégies de prévention du cancer et la mobilisation des connaissances par des publications telles que : les Monographies du CIRC, les Manuels de prévention du cancer et la Classification OMS des tumeurs. De plus amples informations concernant le CIRC et ses travaux sont disponibles sur son site Web (<https://www.iarc.who.int/>).

Les candidatures peuvent être adressées par les gouvernements des Etats membres de l’OMS ou par des particuliers. Les candidats doivent joindre à leur demande un curriculum vitae en utilisant le formulaire standard ci-dessous. La date limite de réception des candidatures est le 15 février 2023, avant la fermeture des bureaux. Les candidatures doivent porter la référence "Nomination du Directeur du CIRC" et sont à adresser au Directeur général de l'OMS, à l'adresse suivante :

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus

Directeur général

Organisation mondiale de la Santé

1211 Genève 27

Suisse

Mél : ial@who.int

Pour information, le Conseil de Direction du CIRC a décidé que le nom et le CV des candidats ne seront pas publiés sur les sites internet du CIRC ou de l’OMS.

# FORMULAIRE TYPE DE CURRICULUM VITAE

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de famille**: Dr/M./MmePrénoms/autres noms : |  |
| Lieu et pays de naissance : | Date de naissance (jour/mois/année) : |
| Nationalité actuelle :  |  |
| Avez-vous changé de nationalité ou êtes-vous en train de changer de nationalité : * Non
* Oui (expliquer)
 |  |
| Adresse postale pour l’envoi de la correspondance : | Téléphone Courriel  |
| **Diplômes/Certificats obtenus**Veuillez indiquer un maximum de trois diplômes/certificats obtenus – tout particulièrement dans le domaine de la santé publique – avec la date de leur obtention et le nom de l’établissement fréquenté. | 1.2.3.  |
| **CONNAISSANCES LINGUISTIQUES** |  | Parler | Lire | Ecrire |
| Langue maternellePour les langues autres que la langue maternelle, choisir le chiffre qui convient dans le code ci-dessous pour indiquer le niveau de vos connaissancesCODE : 1. Conversation élémentaire, lecture des journaux, correspondance ordinaire2. Connaissances suffisantes pour soutenir aisément une discussion, lire et écrire des textes difficiles 3. Langue parlée, lue et écrite (presque) aussi couramment que la langue maternelle | ……………….....ANGLAIS..........FRANÇAIS...........AUTRES ………. |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Postes occupés**Veuillez indiquer ici les postes que vous avez occupés durant votre carrière professionnelle, avec les dates, les fonctions et les responsabilités correspondantes, ainsi que les raisons pour lesquelles vous avez quitté ces postes. Vous pouvez, si besoin, ajouter des pages supplémentaires. |  |
| **Poste** | **Date** | Fonctions | Raisons du départ |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Veuillez indiquer les autres faits pertinents qui pourraient contribuer à l’évaluation de votre candidature. Mentionnez vos activités dans le domaine des affaires civiles, professionnelles, publiques ou internationales.Compte tenu du travail scientifique et technique mené au CIRC et des relations de ce dernier avec l’OMS, il est important d’assurer l’impartialité et l’objectivité du Centre. C’est pourquoi le Directeur du Centre doit être impartial et n’agir que dans l’intérêt du Centre, et perçu comme tel. Pour ces raisons, il est important de savoir si vous-même, votre conjoint(e) ou vos enfants à charge risquez d’avoir des intérêts qui coïncident ou sont en conflit avec la mission du Centre, intérêts que vous êtes prié(e) d’énumérer plus bas. Veuillez vous référer, pour plus d’informations, au formulaire de déclaration d’intérêts à l’usage des membres du personnel de l’OMS occupant certaines catégories d’emploi(ci-joint), que tout candidat retenu pour le poste de Directeur devra de toute façon remplir avant sa nomination. Les informations fournies ci-dessous seront traitées de manière confidentielle, bien que le Conseil de Direction soit obligé d’en tenir compte dans le cadre du processus de sélection. |

|  |
| --- |
| Veuillez joindre la liste de vos principales publications – celles les plus pertinentes pour le poste, sans dépasser la limite maximale de 20 publications. (Ne pas joindre les publications elles-mêmes.) |
| Veuillez évaluer vos qualifications et votre aptitude au poste de Directeur du CIRC, en vous référant à la description du CIRC et de ses activités et aux qualités requises : expérience internationale ; leadership ; compétences managériales ; recherche de consensus ; compétences en communication et sensibilisation ; intégrité ; sensibilité aux différences politiques, sociales et culturelles. Ce faisant, veuillez vous référer à des éléments spécifiques de votre *curriculum vitae* pour étayer votre évaluation.Je certifie par la présente que les déclarations figurant dans ce formulaire sont exactes, complètes et correctes. Je reconnais que toute fausse déclaration ou omission volontaire constitue un motif de retrait de toute proposition de nomination ou de résiliation de tout contrat d’emploi avec l’Organisation.Date et lieu : ......................................................... Signature : ..................................... |
| En soumettant ce formulaire et en apposant ma signature ci-dessous, je consens par la présente à ce que le CIRC traite les données me concernant qui y sont fournies à des fins de recrutement. Le CIRC traitera toutes les informations fournies de manière confidentielle et conformément au cadre de protection des données du CIRC.Je comprends qu’à tout moment, je peux retirer mon consentement ou demander des informations complémentaires sur la façon dont le CIRC traite les données me concernant en contactant pour cela le Responsable de la protection des données du CIRC à l'adresse dpo@iarc.fr.Je comprends également que si je décide de retirer mon consentement avant la fin du processus de recrutement, ma candidature ne pourra plus être traitée par le CIRC et, par conséquent, ne sera pas prise en considération pour le processus de sélection et de recrutement.Date et lieu : ......................................................... Signature : ..................................... |

**DECLARATION D’INTERETS POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DE L’OMS1** 

**OCCUPANT CERTAINES CATEGORIES D’EMPLOI**

Conformément à l’article 110.7.2 du Règlement du personnel et à la section III.1.2 du Manuel de l’OMS, certains membres du personnel doivent remplir ce formulaire pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants à charge.2

**Quels types d’intérêts doivent être déclarés ?**

Le personnel désigné doit signaler tout intérêt qu’il a dans une entité donnée (et notamment toute association avec celle-ci) avec laquelle il peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation,3 ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS. En outre, compte tenu de la prise de position ferme de l’OMS contre la consommation de tabac et la nécessité d’assurer son impartialité par rapport aux entreprises commerciales pharmaceutiques, il convient que les membres du personnel désignés révèlent à l’Organisation si eux-mêmes, leur conjoint ou leurs enfants à charge ont des relations quelles qu’elles soient avec un quelconque secteur de ce que l’on peut appeler « l’industrie du tabac » et/ou l’industrie pharmaceutique.

On peut considérer différents *types d’intérêts*. La liste suivante, qui n’est pas exhaustive, est fournie à titre indicatif :

* 1. droit de propriété intellectuelle ou autre intérêt analogue dans une substance, une technologie ou un procédé (par exemple un brevet), pouvant concerner les activités de l’OMS ;
	2. intérêt financier, par exemple des actions ou des obligations d’une entreprise commerciale avec laquelle le membre du personnel peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS (à l’exception d’actions acquises par l’intermédiaire de fonds mutuels ou d’arrangements analogues où le membre du personnel n’exerce aucun contrôle sur le choix des titres4) ;
	3. un poste d’employé, de consultant, de directeur, ou tout autre poste ou association, rémunéré ou non, dans une entité avec laquelle le membre du personnel peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS, ou une négociation en cours concernant un futur emploi ou une autre forme d’association éventuelle avec une telle entité ;
	4. accomplissement de travaux ou d’études de recherche rémunérés pour le compte d’une entité avec laquelle le membre du personnel peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS ; et
	5. intérêt familial dans lequel, par exemple, un conjoint ou un enfant à charge est employé par une entreprise auprès de laquelle sont effectués des achats de biens ou de services pour le compte de l’OMS.

**Comment remplir la présente déclaration :** Veuillez remplir cette Déclaration et l’envoyer sous pli confidentiel au Bureau du Conseiller juridique (LEG).

**Evaluation et résultat :** C’est le Directeur général qui décide de la compatibilité entre les intérêts déclarés par le membre du personnel et l’article I du Statut du personnel, ainsi que des mesures éventuelles à prendre en vertu du présent article. Les informations fournies sur ce formulaire par les membres du personnel peuvent être communiquées à leur supérieur hiérarchique si le Directeur général estime que c’est dans l’intérêt de l’Organisation. Ces informations ne peuvent être transmises à des personnes extérieures à l’OMS que si l’objectivité des travaux de l’OMS a été contestée de telle manière que le Directeur général estime que leur divulgation est dans l’intérêt de l’Organisation et uniquement après que le membre du personnel concerné a eu la possibilité de faire des observations.

1 Rien dans cette déclaration ne doit être interprété comme laissant entendre que le personnel en poste a le droit d’être employé par des entités extérieures ou d’avoir d’autres types d’associations avec elles, lorsque cet emploi ou cette association risque d’être interdit en vertu du Statut et du Règlement du personnel.

2 Aux fins de la présente déclaration, le terme ‘conjoint’ inclut un ‘partenaire domestique légalement reconnu’ (voir Note d’information 22/2006). Le terme ‘enfants à charge’ est défini à l’article 310.5.2 du Règlement du personnel. En règle générale, si le membre du personnel perçoit une indemnité pour enfants à charge, ceux-ci doivent être inclus dans la déclaration.

3 Lors de l’identification des entités avec lesquelles un membre du personnel ‘peut être appelé’ à avoir des relations, il faut inclure toutes les entités avec lesquelles ce dernier risque raisonnablement d’avoir des contacts dans le cadre de ses fonctions officielles, même si un tel contact n’est pas prévu dans l’immédiat. Naturellement, si ce qui avait été signalé comme une simple possibilité de contact est sur le point de se concrétiser, le membre du personnel doit porter ce fait immédiatement à la connaissance du Directeur général avant tout contact réel.

4 Cette exception ne s’applique pas aux fonds ou arrangements analogues axés sur des industries ayant des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou des domaines d’activité communs avec l’OMS.

**Prière de répondre aux trois demandes d’information ci-après :**

**Déclaration :**

**1)** Vous-même, votre conjoint ou vos enfants à charge5 avez-vous un quelconque intérêt (y compris sous forme d’association) dans une entité avec laquelle vous pouvez être appelé à avoir directement ou indirectement des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou une entité qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS, y compris un quelconque intérêt dans une société ou un produit pharmaceutique ?

**Oui :** **[ ]  Non : [ ]  Si oui, veuillez fournir des précisions dans l’encadré ci-dessous.**

**2)** Vous-même, votre conjoint ou vos enfants à charge6 êtes-vous employé(s) par une entité ou avez-vous une relation professionnelle avec celle-ci : (i) directement impliquée dans la production, la fabrication, la distribution ou la vente de tabac ou de produits du tabac ou de produits pharmaceutiques ; ou (ii) représentant directement les intérêts d’une entité de ce type ?

**Oui : [ ]  Non : [ ]  Si oui, veuillez fournir des précisions dans l’encadré ci-dessous.**

(Si vous avez besoin de plus de place, veuillez continuer sur une feuille séparée)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type d’intérêt, par exemple brevet, actions (en indiquant leur nombre et leur valeur au cours actuel du marché) ; emploi, association, paiement (en donnant des précisions sur le composé, les travaux, etc.) | Nom de l’entité | Indiquez si vous êtes vous-même le possesseur en titre ou si c’est votre conjoint ou votre/vos enfants à charge |
|       |       |       |

**3)** Avez-vous d’autres choses à signaler qui pourraient altérer votre objectivité ou entraver votre indépendance dans l’exercice de vos fonctions officielles pour l’OMS, ou influencer la perception des tiers à l’égard de votre objectivité et de votre indépendance ?

**Oui : [ ]  Non : [ ]  Si oui, veuillez fournir des précisions ci-dessous** ou sur une feuille séparée :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je déclare par la présente que les informations présentées sont exactes et complètes. Je reconnais que le fait de remplir la présente déclaration est sans préjudice des obligations qui m’incombent en vertu du Statut et du Règlement du personnel de l’OMS, et notamment de l’article I du Statut qui énonce les devoirs, les obligations et les privilèges des membres du personnel. Je m’engage à mettre à jour la présente déclaration en cas de toute modification matérielle des circonstances susmentionnées7 et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature Date

     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom (en caractères d’imprimerie) Titre (en caractères d’imprimerie)

**--------------**

5 Aux fins de la présente déclaration, le terme ‘conjoint’ inclut un ‘partenaire domestique légalement reconnu’ (voir Note d’information 22/2006). Le terme ‘enfants à charge’ est défini à l’article 310.5.2 du Règlement du personnel. En règle générale, si le membre du personnel perçoit une indemnité pour enfants à charge, ceux-ci doivent être inclus dans la déclaration.

6 Voir la note ci-dessus.

7 La notion de ‘modification matérielle’ autorisant une certaine souplesse d’interprétation, en cas de doute, le membre du personnel doit contacter le Bureau du Conseiller juridique. Par exemple, tout changement survenu dans les sociétés dans lesquelles le titulaire détient des actions doit être signalé, mais on peut néanmoins affirmer que tout changement inférieur à 20% du *nombre* des actions détenues dans une société donnée ne constituerait pas une modification matérielle. Une augmentation de la *valeur* des actions, sans changement de leur nombre, ne constituerait pas non plus à elle seule une modification matérielle.